

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR PLENIER
DE LA FACULTÉ DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES
REUNI LE 11 DECEMBRE 2025**

Le Conseil est présidé par Lucie Gournay, directrice de l'UFR.

Parmi les membres élus, étaient présents ou représentés par une procuration :

Collège A : Eric Athenot, Myriam Baron, Emmanuel Fureix, Lucie Gournay, Guillaume Marche, Frédérique Sitri, Graciela Villanueva, Damien Zanone

Collège B : Sergio Delgado, Sophie Blanchard, Alexandre Borrell, Karine Chambefort, Karine Lapeyre, Virginie N'Dah Sekou, Emilie Née, Antoine Servel

BIATSS : Christelle Bois-Cadet, Roberta Conte Ronach, Imane Mimouni

Personnalités Extérieures : Clotilde Trichet

Parmi les **membres invités** étaient présents : Charlotte Coffin, Emmanuelle Faure, Bernard Gendrel, Juliette Morel, Roger Njiki, Anne-Laure Rigeade, Fabienne Moine

Parmi les **membres de droits** étaient présents : Elisabeth Vialle, Marie-Madeleine Huchet, Laure Gallouet, Karine Bellance

Lucie Gournay ouvre le Conseil.

1. Vote : nouvel intitulé pour la licence mention Humanités : parcours Humanités

Lucie Gournay présente le point concernant la licence Humanités. Cette licence se déclinait en deux parcours intitulés :

- la licence Humanités en santé
- la licence Humanités en santé - LAS (Licence Accès Santé)

Le Rectorat dans un premier temps avait validé ces deux intitulés mais a finalement trouvé que la répétition des mêmes termes produisait de la confusion. En particulier, il nous demande d'éviter la redondance de « en santé ».

La proposition faite par le Rectorat, après concertation avec l'UPEC, est de passer de l'intitulé « Humanités en santé » à l'intitulé « Humanités ». Les différentes disciplines en lien avec la santé restent détaillées sur Parcoursup. L'équipe pédagogique a été consultée sur ce changement et n'y voit pas d'inconvénients dans la mesure où l'orientation du parcours est clarifiée sur Parcoursup.

Graciela Villanueva demande si les candidats comprendront qu'une licence intitulée « Humanités » a un rapport avec la santé.

Lucie Gournay répond qu'il y a plusieurs licences « Humanités » en France avec des orientations disciplinaires différentes, leur point commun étant d'être pluridisciplinaires. La difficulté est qu'on est obligés de garder ouverte la LAS malgré un avenir incertain sur son maintien à moyen terme. Les étudiants chercheront une licence Humanités ou LAS sur Parcoursup et c'est le descriptif des deux parcours qui précisera l'orientation thématique. Lucie Gournay rappelle que cette licence en version LAS a une capacité de 80 places.

Emmanuelle Faure demande plus de précisions sur les 2 parcours.

Lucie Gournay explique que les 2 parcours correspondent à la même licence. La DGSIP a précisé que la licence LAS peut seulement exister si une licence sans LAS existe aussi. Il y a 80 étudiants qui peuvent prétendre passer les concours santé et les 20 autres seront dans la licence Humanités.

Virginie N'Dah Sekou s'inquiète du nombre d'étudiants concernés, alors qu'on ne sait pas ce qu'ils vont devenir.

Lucie Gournay répond que les LAS restent obligatoires. Il y a plusieurs projets mais pour l'instant aucun n'a été adopté. Si les LAS étaient amenées à s'arrêter, cela serait de manière progressive.

Myriam Baron s'interroge sur le fait de mettre en place un nouveau dispositif sans attendre la nouvelle réforme dont on n'a pas encore les contours. Elle pense que la refonte des LAS au niveau de l'UPEC a été précipitée et que l'évaluation aurait pu prendre plus de temps, pas seulement deux ans mais le temps d'un contrat d'établissement.

Lucie Gournay explique que cette décision n'était pas celle de l'UFR. Le Rectorat nous demande d'accueillir encore des LAS et c'est aussi la position de l'UPEC. L'objectif a été de créer un parcours intéressant même si les étudiants n'arrivent pas à faire médecine, un parcours avec de réels débouchés pour nos étudiants.

Après lecture des procurations, le changement d'intitulé de la licence mention Humanités : parcours Humanités est mis au vote et adopté à la majorité.

2. Questions diverses

Lucie Gournay explique qu'elle a reçu un mail de l'INSPE très tardivement. Un tableau concernant les intentions de l'UFR pour les étudiants ayant réussi la licence mais pas le concours est à compléter et à renvoyer le vendredi 12 décembre au plus tard.

Lucie Gournay précise que l'INSPE n'accepte pas d'étudiants en master non admis au concours. La FST a choisi un DU avec des cours existants car leurs moyens ne leur permettent de créer des cours spécifiques.

Dans le cadre d'un DU, il n'y aurait pas d'acquisition d'ECTS mais la possibilité d'avoir un entraînement grâce au redoublement dans la licence.

Charlotte Coffin fait part de son inquiétude sur les effectifs de L3 qui sont déjà importants. Elle n'est pas sûre qu'une dizaine d'étudiants en plus pourrait être accueillie.

Virginie N'Dah Sekou demande si les étudiants devront payer des droits et quel serait leur statut. Il lui est répondu par la positive en sachant que les tarifs ne sont pas encore connus.

Emmanuel Fureix a évoqué ces questions avec Marie-Albane de Suremain, enseignante à l'INSPE. Il précise que la création du DU serait en concertation UFR-INSPE et que l'essentiel des cours aurait lieu à l'INSPE.

Lucie Gournay répond que Sophie Renaud lui a indiqué que l'on pouvait compter sur 15h voire 20h à l'INSPE pour la préparation au concours avec des coûts répartis entre les 2 composantes. Les enseignements de M2E ne seraient pas accessibles pour les étudiants n'ayant pas eu le concours.

Graciela Villanueva précise que le master M2E prépare à la pratique alors que le concours de L3 concerne la didactique et le disciplinaire.

Guillaume Marche intervient pour expliquer que les cours à l'INSPE ne correspondent pas aux attendus du concours, a contrario des enseignements de L3. L'INSPE pourrait payer des heures pour la correction des copies.

La discussion s'ensuit.

Lucie Gournay propose de répondre que l'UFR a l'intention d'accompagner les étudiants mais qu'il faut des moyens en termes de locaux et de RH ou ne rien retourner.

Elisabeth Vialle précise que le nombre d'étudiants a beaucoup diminué voire est inexistant, et que c'est pour cela que les parcours ont disparu.

Lucie Gournay répondra à Sophie Renaud qu'on ne peut pas répondre à l'INSPE de façon satisfaisante étant donné les délais trop courts.